

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'An deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier  
le Conseil Municipal de la commune de LASSAY SUR CROISNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur François GAUTRY,  
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2019  
**Présents** : M. GAUTRY, Maire, M. BAUD, Mme BOILEAU, Adjoints,  
Mme COMPAGNON DE MARCHEVILLE, Mme MOTTE, Mme DUFLOS-BRETON, Conseillers  
Municipaux  
**Absents** : Mme GOUNIA, M. MARGUERAY, M. FENEROL, M. BERNARD  
**Secrétaire de séance** : Mme DUFLOS-BRETON

-----

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Demande de subvention au Conseil Départemental : travaux de restauration du porche et peintures intérieures de l'église St Hilaire
- Communauté de Communes Val de Cher Controis – convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés – délibération
- SIEAP Billy/Gy – en présence de M. Launay, Conseil Départemental, M. Baudoncourt, Président du SIAEP et VEOLIA – station de refoulement – problème de surconsommation en été.
- Affaires et questions diverses à présenter par écrit

-----

### Délibération 2019.01.01

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE : RESTAURATION DU PORCHE OUEST ET DES PEINTURES INTERIEURES DE L'EGLISE SAINT-HILAIRE**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le projet de restauration du porche ouest et des peintures intérieures de l'église St Hilaire
- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la conservation du patrimoine. Le coût d'objectif des travaux est estimé à 156 739.20 € HT à réaliser sur 2019.

Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
	Prévu HT		Demandé
<b>ENTREPRISE SOUPIRON pierre de taille</b>	29 700.00 €	<b>DETR</b>	En cours

projet de sculpture	20 736.00 €		
<b>ENTREPRISE ROLLAND</b> consolidation pierres	14 450.00 €	<b>DSR</b>	En cours
<b>Atelier MOULINIER</b> peintures intérieures	77 033.20 €	<b>DRAC</b>	En cours
<b>Architecte TRAIT CARRE</b>	14 820.00 €		
		Autofinancement	156 739.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 739.20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>156 739.20 €</b>

Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

-----  
**Délibération**  
**2019.01.02**

**OBJET : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat l'électricité et de services associés**

Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement européen et du conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marché public,

Vu le code de l'énergie,

Vue la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Considérant que la création d'un groupement de commande d'achat d'énergie permet à ses membres d'optimiser la procédure de mise en concurrence et de bénéficier de la mutualisation des moyens permises par la création de ce groupement,

Il parait opportun d'adhérer au groupement de commandes au moyen d'une convention de groupement qui en définit les modalités de fonctionnement,

Sur proposition de la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis, et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De confirmer l'adhésion de la commune de Lassay-sur-Croisne au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour une durée illimitée.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De communiquer au coordonnateur les éléments nécessaires au déroulement de la procédure de mise en concurrence, notamment la liste des sites de consommations concernés,
- D'autoriser le coordonnateur à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité des besoins, éventuellement ajustés en cours d'exécution,

## **STATION DE REFOULEMENT – PROBLEME DE SURCONSOMMATION EN PERIODE D'ETE**

En présence de M. LAUNAY, Directeur Aménagement Rural et Environnement, Madame LEROUVILLOIS, Chef de service de la Qualité de l'Eau, Conseil Départemental, Monsieur BAUDONCOURT, Président du SIAEP, Monsieur HARMAND, Infrastructure Concept, Madame BOULOGNE, Véolia, il a été abordé le problème de surconsommation du poste de refoulement en période d'été.

Après avoir entendu l'étude réalisée par le Conseil Départemental sur la quantité d'eau prélevée en 2018, et notamment sur la période de juillet à septembre présentant un dépassement important par rapport aux 50 m<sup>3</sup> journaliers prévus dans la convention avec le SIAEP Billy / Gy, entraînant l'enclenchement de la pompe du forage en journée et une baisse de pression pour les abonnés de Billy/Gy-en-Sologne, plusieurs solutions sont proposées. Différents tests seront réalisés durant le premier semestre 2019. Affaire en cours.

-----

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la visite sur place avec Mme JOLY, Géomètre-Expert au sujet du bornage partiel du chemin rural « la Bretonnière » avec la propriété de M. JANSON. Affaire en cours.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 38